

DE L'URBANISME

Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager¹

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter ;
 - "'soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux² après avoir :
 - adressé au maire, par voie papier (en trois exemplaires) ou par voie électronique, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française :
 - affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

2 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie) Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC 0 S1 417 22 B000 & déposée à la mairie le : L. T. O. 7. 9.082 NEOEN SA

fera l'objet d'un permis tacite³ à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie :

3 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande .

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

¹ Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr 1 - Identité du demandeur¹	ésente demande a été reçue à la mairie Cachet de la mairie et signature du le cevel de la la cevel de la ce
Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le re chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui ser	demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiees
paiement des taxes.	
Vous êtes un particulier Madame Monsieur	1
Nom: Préno	m :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale Dénomination : NEOEN SA Raison N° SIRET : □5□□□8□3□2□□□□1□7□□□□□□□0□1□7□□□□1□1□7□□□□1□1□1□1□	n sociale :de société (SA, SCI,) :
Trepresentant de la persentie merane	
NOM: DADDADU	m : XAVIER
Nom. D. a. D. a. C.	m : XAVIER
2 - Coordonnées du demandeur	m : XAVIER
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 22 Voie : rue Bayard	m : XAVIER
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 22 Voie : rue Bayard Lieu-dit : Localité : Paris	m: XAVIER
2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 22 Voie : rue Bayard	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Cedex: Adresse électronique:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Cedex: Cedephone: Cedex: Cedex: Cedephone: Cede	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :@ Division territoriale :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Téléphone: Adresse électronique: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :@ Division territoriale : s) demandeur(s) ²
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :@ Division territoriale : s) demandeur(s) ² sions) soient adressées à <u>une</u> autre personne, veuillez
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Téléphone: Adresse électronique: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(se préciser son nom et ses coordonnées: Madame Monsieur	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Téléphone: Adresse électronique: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Téléphone: Pays: Adresse électronique: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le se déci préciser son nom et ses coordonnées: Madame Monsieur Nom: Ferrouillat Préno Ou raison sociale:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Téléphone: Pays: Adresse électronique: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le (se préciser son nom et ses coordonnées: Madame Monsieur Nom: Ferrouillat Préno OU raison sociale: Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7.5.0.0.8 BP: Cedex: Téléphone: Pays: Adresse électronique: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le (se préciser son nom et ses coordonnées: Madame Monsieur Nom: Ferrouillat Préno OU raison sociale: Adresse: Numéro: 22 Voie: rue Bayard Lieu-dit: Localité: Paris	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

¹Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

² J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.